



Réouverture progressive des écoles

Cher(s) parent(s),

Depuis l'annonce de la réouverture des écoles par le gouvernement, la commune a travaillé méthodiquement pour ce qui concerne sa responsabilité : la reprise des activités périscolaires et de la cantine. Les services de l'éducation nationale ont en charge durant le temps scolaire le projet pédagogique, les enseignants.

Le retour à l'école est basé sur le volontariat des familles et le choix des enseignants quant à l'organisation du temps scolaire et des enfants accueillis.

Les conditions à mettre en œuvre pour cette réouverture ne s'improvisent pas. Elles nécessitent la coordination de nos services avec le corps enseignant car les actions des uns et des autres sont imbriquées et complémentaires.

D'autant que le respect des règles barrières avec la réduction des effectifs par classe (12 enfants par classe en primaire et maximum 10 en maternelle) implique que le temps scolaire soit partagé à tour de rôle entre les enfants accueillis en classe par les enseignants et ceux gardés en accueil de jour dont le gouvernement a décidé qu'il serait à la charge des communes.

De ce point de vue pratiquement tous les Maires indiquent que le gouvernement se « défausse » sur les communes.

Nous avons été autorisés par l'inspection d'académie à nous réunir avec les directrices et nos services 3 jours seulement avant la rentrée. Une seconde réunion s'est encore tenue le dernier jour ouvrable avant la rentrée. Notons que nous avons associés les médecins de la Maison de santé Pluriprofessionnelle à ces réunions. Ils ont de même animés une formation « spéciale déconfinement » à nos personnels communaux.

La coopération avec les enseignants est totale et notre ambition est que cette rentrée réussisse malgré des conditions tout à fait extraordinaires au sens littéral du terme.

Tous nos services municipaux étaient en poste le 12 mai et ont assumé les garderies du matin et du soir, la restauration scolaire, les nettoyages et désinfections. Nous serons en capacité d'assurer l'accueil de jour le lundi 18 Mai.

Nous assumerons l'accueil de jour selon des modalités de fonctionnement limitées au respect strict des règles sanitaires et des capacités d'encadrement par nos équipes diplômées.

Durant la période de confinement, beaucoup de familles modestes ou moyennes ont pu mesurer combien il est difficile d'éduquer les enfants à la maison.

L'expérience du confinement a permis à nombre de nos concitoyens de partager une expérience commune qui a pu faire grandir l'idée du besoin d'un service public d'éducation nationale renforcé.

Je remercie monsieur l'inspecteur de circonscription de l'éducation nationale, les directrices des écoles, les enseignants, les services municipaux, les élus et les associations de parents d'élèves pour le travail réalisé en quelques jours pour que vos enfants soient accueillis dans nos écoles dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

Ce guide permettra je l'espère de vous donner le maximum d'informations et de répondre à vos questions. Nous souhaitons être le plus transparent possible et prendre toutes les mesures de sécurité pour accueillir vos enfants !

TEMPS SCOLAIRES

Rappel des rentrées des enfants par niveau scolaire

- **Mardi 12 mai** : Grande section maternelle, cours préparatoire
- **Jeudi 14 mai** : Moyenne section Maternelle, CE1 et CE2
- **Vendredi 15 mai** : Petite section Maternelle, CM1 et CM2

Les directrices des écoles ont contacté l'ensemble des familles pour évaluer le nombre d'enfants prioritaires et le nombre de familles volontaires pour cette reprise. L'accueil de votre/vos enfant(s) a du faire l'objet d'une communication individuelle entre vous et l'enseignant. Si ce n'est pas le cas, merci de contacter l'enseignant de votre enfant.

La journée du 11 mai a été consacrée à l'organisation de ce contexte de reprise progressive par le personnel enseignant et les directeurs. La rentrée se fera progressivement à partir du mardi 12 mai (voir au dessus).

Toutes les écoles de la commune seront ouvertes. Les 4 directrices ont informé que la classe se ferait par groupe de 12 enfants maximum pour les élémentaires et 10 enfants maximum pour les maternelles.

La majorité des enseignants seront présents (11 à Desnos, 6 à Mauron, 7 à Prévert et 3 à Michel). Les enseignants qui ne seront pas présents physiquement assureront la continuité pédagogique des enfants qui resteront à la maison.

Les groupes d'enfants resteront ensemble tout au long de la journée et des semaines et ne se mélangeront pas avec d'autres groupes pendant le temps scolaire.

Les enfants ne seront pas obligatoirement dans la classe de leur enseignant habituel. Une répartition des effectifs par niveaux peut être décidée par les enseignants. En cas de dépassement du nombre d'enfants autorisés par écoles, les enfants seront scolarisés en alternance soit les LUNDI et MARDI soit JEUDI et VENDREDI. Conjointement, pour les jours où vos enfants ne seront pas scolarisés, la commune met en place « un accueil de jour » qui sera réservé exclusivement aux enfants des professionnels prioritaires selon la liste dressée par le Préfet du Vaucluse, des professeurs et enseignants, des familles mono parentales dont le parent travaille et les familles dont les deux parents travaillent. Un justificatif de vos employeurs vous sera demandé. Concernant l'accueil de jour et consciente des difficultés financières que peuvent subir certaines familles, la commune a décidé de proposer la gratuite des repas (uniquement pour l'accueil municipal de jour) jusqu'au 29 mai.

L'accueil municipal de jour ne sera effectif qu'à compter du Lundi 18 mai. Seules les garderies du matin et du soir et la restauration scolaire seront assurées dès le mardi 12 mai.

Les entrées et sorties scolaires auront des décalages d'horaires, décidés par les directrices avec l'inspecteur de circonscription et les accès aux écoles seront multipliés (4 à Prévert, 3 à Mauron, 2 à Desnos et 2 à Michel).

Les accueils du matin et les accueils du soir sont maintenus pour les enfants fréquentant l'école. Ils seront accueillis uniquement les jours où ils seront présents à l'école. Les conditions d'accueil et de restauration restent inchangés.

Le dispositif établi pour les enfants des personnels mobilisés est maintenu sur chaque école.

Les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans les établissements scolaires, même en maternelle. Il est préférable qu'un seul parent accompagne l'enfant à l'école. L'accueil des enfants sera organisé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement de parents à l'entrée de l'établissement scolaire.

Le respect des mesures barrières sanitaire impose la discipline de chacun.

RESTAURATION ET PAUSE MERIDIENNE

Durant le temps méridien, il y aura un lavage des mains avant l'entrée dans la cantine, un sens de circulation imposé, les plateaux seront préparés en amont afin d'éviter que les enfants mettent les mains dans le bac à couverts ou à pain. Les enfants seront installés en quinconce (aucun enfant en face ni à côté).

Les tables seront désinfectées entre chaque passage et le personnel municipal sera en charge de servir l'eau aux enfants à la demande. Enfin, les enfants de l'école Marie Mauron ne seront pas en contact avec ceux de Desnos durant les services mais également tout au long de la pause méridienne.

La réservation reste obligatoire via le système AGORA.



MESURES D'HYGIÈNE ADOPTÉES

Depuis le lundi 4 mai, la désinfection totale des locaux scolaires a été réalisée.

La règle de distanciation sociale dont le principe est le respect des distances minimales (un mètre au moins) sera adoptée dans toutes les structures.

Il faut néanmoins souligner les difficultés que cela représentera avec les enfants, plus particulièrement pour les classes de maternelle. Les temps de pause seront aussi adaptés à cette stratégie de non brassage des enfants.

Le dispositif sanitaire, mis en place pour la sécurité de tous, augmentera le temps d'attente à l'entrée. Les parents seront invités à faire preuve de patience et de compréhension.

Les parents seront invités à prendre la température de leur enfant, quotidiennement, avant le départ pour une structure d'accueil. En cas de température (+ de 37.8°) ou de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre sur site et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant.

L'utilisation des masques est rendue obligatoire pour les adultes.

Le ministère de l'Education nationale mettra donc à disposition des enseignants, en contact direct avec les élèves, des masques dits « grand public ». La Ville fera de même pour l'ensemble du personnel municipal.

Pour les enfants en élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés par leurs parents s'ils le souhaitent (à partir de 10 ans).

Pour les enfants en maternelle le port du masque est interdit. Des gants seront à la disposition de l'ensemble des personnels.

Les enfants se laveront les mains tout au long de la journée avant chaque entrée en classe, avant et après chaque récréation...) et devront respecter les distances de sécurité entre eux.

Du gel hydro-alcoolique et des lingettes désinfectantes seront mis à disposition dans chaque classe par la commune. Les classes seront régulièrement aérées.

Durant la journée

Les personnels de service désinfecteront régulièrement dans l'ensemble du bâtiment : les rampes d'escalier, les poignées de porte, les interrupteurs...

Dans les salles : les tables, les chaises, les tablettes, les souris, les claviers d'ordinateurs, objets à vocation ludique ou pédagogique. Les toilettes seront nettoyées plusieurs fois par jour avec vigilance spécialement.

Après les récréations et la pose méridienne, l'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène restera une priorité.

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permettra d'éviter les contacts directs et une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes, et devra être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires...).

Les classes seront désinfectés le matin, le soir ainsi que chaque midi.

Gestion d'un cas suspect dans une structure :

En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température sera immédiatement réalisée par un encadrant professionnel.

En cas de symptômes évocateurs, l'enfant sera isolé. Les parents de l'enfant seront avertis et devront venir le chercher. L'enfant ne sera pas accepté en structure sans présentation d'une autorisation médicale.

En cas de confirmation de COVID-19, les cas contacts que sont le groupe classe ou niveau, les adultes encadrants... seront contactés par l'Agence Régionale de Santé.

LE RÔLE DES PARENTS

Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au départ et retour à la maison.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température de leur enfant, quotidiennement, avant le départ pour une structure d'accueil. En cas de température (+ de 37.8°) ou de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre sur site et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant.

Les parents auront un rôle primordial quant au respect des gestes barrières des enfants (explication, fourniture de mouchoirs en papier jetables, de masque le cas échéant...).

Le retour à l'école étant sur la base du volontariat, nous invitons chaque parent à avoir confiance et montrer du respect envers les équipes pour la réussite de cette expérience qui doit être conduite avec sérénité et sécurité.

QUESTIONS/REPONSES

Combien d'enfants seront accueillis dans les classes ?

A Entraigues, 12 enfants maximum seront accueillis par classe dans les écoles élémentaires MarieMauron et Robert Desnos, 10 enfants maximum par classe à l'école maternelle Louise Michel et 8 enfants maximum pour Jacques Prévert. Les effectifs réduits permettront ainsi un accompagnement personnalisé. Ils faciliteront également l'apprentissage des gestes « barrières » (lavage de mains, absence de contacts physiques) et leur mise en œuvre.

Que dois-je faire si mon enfant est malade ? Puis-je l'envoyer en cours s'il tousse ? S'il a de la fièvre ?

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant, quotidiennement, avant le départ pour une structure d'accueil. En cas température (+ de 37.8°) ou de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre sur site et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant.

Je voudrais que mon enfant porte un masque. Est-ce que les encadrants accepteront ?

Le port du masque est autorisé aux élèves des élémentaires. Il est proscrit en maternelle. Les écoles ne fourniront pas de masque.

Est-ce que les recommandations sanitaires seront transmises aux enfants ?

Conformément à sa mission, les encadrants joueront un rôle éducatif pour l'apprentissage des gestes « barrières » par les élèves, ce qui leur sera aussi très utile dans leur vie en dehors de la collectivité.

Est-ce que les sorties sont maintenues ?

Aucune sortie ne pourra être programmée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les classes de découverte et les séjours, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire, sont aussi suspendues jusqu'aux nouvelles consignes gouvernementales.

Les vacances scolaires seront-elles maintenues ?

Pour les vacances estivales, l'objectif est, à ce stade, de maintenir le calendrier tel qu'il est prévu.

Que dois-je faire pour protéger mon enfant ?

Vous pouvez lui rappeler régulièrement les gestes barrières et apporter des explications rassurantes sur la situation en cours. Il est aussi important de veiller à l'équilibre du rythme quotidien entre sommeil et veille mais aussi entre activité intellectuelle et activité physique.

Comment mon enfant continuera-t-il à apprendre s'il ne peut retourner à l'école ?

Une continuité pédagogique sera maintenue et assurée par un enseignant en télétravail.

À qui dois-je m'adresser si j'ai une question concernant l'école ?

Le directeur de l'école et l'enseignant vous apporteront les informations relatives au suivi pédagogique de votre enfant.

Contacts :

Ecole maternelle Louise Michel - 04.90.23.93.25

Ecole maternelle Jacques Prévert - 04.90.83.17.01

Ecole primaire Marie Mauron - 04.90.83.18.58

Ecole primaire Robert Desnos - 04.90.83.15.71

Service régie périscolaire : 04.90.83.66.41 - mail : periscolaire@mairie-entraigues.fr

Accueil mairie : 04.90.83.17.16

COVID-19 LES GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

